

SAS A2C

270 chemin du tout Revol
84240 LA TOUR D'AIGUES
SIREN : 537560039

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Certifiés Conformes

GORDONS Christophe

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/03/2026			31/03/2025				
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net				
Capital souscrit non appelé (I)									
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)								
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
	Frais de développement								
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires								
	Fonds commercial								
	Autres immobilisations incorporelles								
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes								
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Terrains								
	Constructions								
Installations tech., mat. et outillage indus.									
Autres immobilisations corporelles	12 918	10 985	1 932	3 804					
Imm. corp. en cours, avances et acomptes									
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)									
Participations									
Créances rattachées à des participations									
Titres imm. de l'activité de portefeuille									
Autres titres immobilisés									
Prêts									
Autres immobilisations financières	3 830		3 830	3 830					
Total de l'actif immobilisé (III)		16 748	10 985	5 762	7 634				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS								
	Matières premières et autres approvisionnements								
	En-cours de production					11 729	11 729		
	Produits finis								
	Marchandises					49 731	49 731	46 538	
	Avances et acomptes versés sur commandes								
	CREANCES (2)								
	Créances clients et comptes rattachés					407 096	4 265	402 831	384 266
	Autres créances					86 532		86 532	100 287
	Charges constatées d'avance					2 811		2 811	2 884
	Capital souscrit appelé, non versé								
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT								
	Actions propres								
Autres titres	200 000		200 000	129 361					
Instruments financ. à terme et jetons détenus									
Disponibilités	262 477		262 477	203 802					
Total de l'actif circulant (IV)		1 020 378	4 265	1 016 112	867 138				
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)								
	Primes de remboursement des emprunts (VI)								
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation								
	Actif (VII)								
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 037 125	15 251	1 021 875	874 772				

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	3 830	3 830
(2) dont créances à moins d'un an	500 270	524 596

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/03/2026	31/03/2025
Capitaux Propres	Capital (dont versé 12 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation Ecart d'équivalence RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Subventions d'investissement Provisions réglementées	12 000 1 200 520 570 180 668	12 000 1 200 447 026 103 544
	Total des capitaux propres	714 438	563 770
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers (2) Instruments financiers à terme Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	 522 193 756 113 073 86	 514 2 017 251 779 56 608 86
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	307 437	311 002
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 021 875	874 772
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	307 437	311 002
	(2) Dont emprunts participatifs		

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 021 875** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **1 956 054** euros
 - un total charges de **1 775 386** euros
 - dégage un résultat de **180 668** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/04/2025**
- finit le **31/03/2026**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS A2C** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 021 875** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 956 054** euros et un total **charges** de **1 775 386** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **180 668** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2025** et finit le **31/03/2026**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Changement de méthode comptable

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01.01.2025 au 31.12.2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation. Les incidences de présentation sont exposées à travers les tableaux suivants.

Présentation des changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges :

	Montant	Compte 2025
REBOURST DE CHARGES DE PERSONNEL - FORMATION	1 890,00	649100

--

Amortissements

				Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2026			
							Dotations	Diminutions				
Règlement ANC 2022-06												
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement											
	Fonds commercial											
	Autres immobilisations incorporelles											
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
CORPORELLES	Terrains											
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement											
	Instal technique, matériel outillage industriels											
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					3 736	793		4 528			
	Matériel de transport					989	495		1 484			
	Matériel de bureau, mobilier					4 388	585		4 973			
	Emballages récupérables et divers											
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					9 113	1 872		10 985			
TOTAL						9 113	1 872		10 985			
						Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoire						
						Dotations			Reprises		Mouvement n des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
						Différentiel de durée et	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et	Mode dégressif		Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement et de développement												
Fonds commercial												
Autres immobilisations incorporelles												
TOTAL IMMOB INCORPORELLES												
Terrains												
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.												
Instal. technique matériel outillage industriels												
Instal générales Agentct aménagt divers												
Matériel de transport												
Matériel de bureau, informatique, mobilier												
Emballages récupérables, divers												
TOTAL IMMOB CORPORELLES												
Frais d'acquisition de titres de participation												
TOTAL												
TOTAL GENERAL NON VENT ILE												

Page : 26

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2026
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Autres	33 329	1 066	30 130	4 265
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	33 329	1 066	30 130	4 265
TOTAL GENERAL		33 329	1 066	30 130	4 265
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 066	30 130	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/03/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 830	3 830	
	Clients douteux ou litigieux	12 796	12 796	
	Autres créances clients	394 301	394 301	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 890	1 890	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 026	6 026	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	78 616	78 616	
	Charges constatées d'avance	2 811	2 811	
TOTAL DES CREANCES		500 270	500 270	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	522	522		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	193 756	193 756		
	Personnel et comptes rattachés	27 409	27 409		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 791	25 791		
	Impôts sur les bénéfices	25 033	25 033		
	Taxes sur la valeur ajoutée	34 005	34 005		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	835	835		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	86	86		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		307 437	307 437		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Stocks et En-cours

	31/03/2026	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
En-cours de production				
Produits				
Travaux	11 729		11 729	
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II	11 729		11 729	
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)			11 729	
Marchandises				
Marchandises	49 731	46 538	3 194	
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	61 461	46 538	14 923	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/03/2026
Total des Charges à payer		52 632
Emprunts et dettes auprès des établissements de cré SERVICES BANCAIRES A PAYER	522	522
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN. FACT.NON PARVENUES	14 540	14 540
Dettes fiscales et sociales DETTE PROV./CONGES PAYES PERS.AUTR.CHARGES A PAYER CHARG.SOC./CONGES A PAYER AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER ETAT CHARGES A PAYER	10 409 17 000 3 119 6 505 536	37 570

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/03/2026
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		2 811	2 811
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 811

Capital social

		31/03/2026	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 000,00	12,0000	12 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		1 000,00	12,0000	12 000,00

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/03/2	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/03/2
Capital social	12 000				12 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	1 200				1 200
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	447 026	73 544			520 570
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	103 544	(103 544)		180 668	180 668
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	563 770	(30 000)		180 668	714 438

Date de l'assemblée générale	30/06/2025
Dividendes attribués	30 000
¹ dont dividende provenant du résultat n-1	30 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	533 770
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	533 770
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	150 668

Ventilation du chiffre d'affaires

		31/03/2026
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		1 910 157
Ventes de marchandises VENTES DE MARCHANDISES	1 902 614	1 902 614
Production vendue Services REFACTURATIONS DIVERSES	7 543	7 543
Chiffre d'affaires par marché géographique		1 910 157
Chiffre d'affaires FRANCE VENTES DE MARCHANDISES REFACTURATIONS DIVERSES	1 902 614 7 543	1 910 157

Répartition des effectifs par catégorie

		31/03/2026	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		6	
	Cadres et ingénieurs			
	Autres catégories			
	TOTAL		6	

A2C

**Société par actions simplifiée
au capital de 12 000 euros
Siège social : 270 Chemin du Tour Revol
Z.A du Revol
84240 LA TOUR D AIGUES
537 560 039 RCS AVIGNON**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUILLET 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Mars 2026

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Mars 2026 s'élevant à 180 668 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	180 668 euros
A titre de dividendes Soit 50 euros par action	50 000 euros
Le solde	130 668 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 651 238 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Mars 2026 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 25 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 31 Décembre 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2023 :

30 000,00 euros, soit 30,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14 700,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 15 300,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2024 :

50 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 24 500,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 25 500,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2025 :

30 000,00 euros, soit 30,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14 700,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 15 300,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 Juillet 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Christophe GORDONS
P/Société GT2P

GORDONS Christophe